



Bottens, le 10 mai 2021

**MUNICIPALITÉ DE BOTTENS**

Au Conseil communal  
de et à  
1041 Bottens

**Préavis municipal n° 2020-08**  
*relatif au*  
**Rapport de gestion 2020**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le rapport de gestion 2020 de la Municipalité.

Comme d'habitude, celui-ci est structuré par Municipale ou Municipal. Il traite les faits marquants des dicastères dont elle ou il a la charge. Une table des matières facilite l'accès aux différents points.

Les rapports de gestion des associations dont Bottens fait partie sont disponibles sur les sites internet respectifs de chaque association. Les adresses de ces sites figurent sur le site internet de la commune.

# Rapport de gestion 2020

# Table des matières

<b>Les points marquants pour Laurent Imoberdorf, syndic</b> .....	6
<b>Séance de Municipalité</b> .....	6
<b>Préavis</b> .....	6
<b>Collaboration avec d'autres communes</b> .....	6
<b>Finances</b> .....	7
<b>Routes</b> .....	7
<b>Aménagement du territoire</b> .....	7
<b>Police des constructions</b> .....	8
<b>Association Régionale du Gros-de-Vaud (ARGdV) et Lausanne Région</b> .....	8
<b>Personnel communal</b> .....	8
Notre effectif au 31 décembre est donc : .....	9
<b>Télécommunication</b> .....	9
<b>Service de déneigement</b> .....	9
<b>Organisation du travail à l'administration communale</b> .....	10
<b>Les points marquants pour Christian Jaquier, vice-syndic</b> .....	11
<b>Refuge</b> .....	11
<b>Bâtiment du chemin des Placettes N° 3</b> .....	11
<b>Bâtiment du chemin du Cottin N° 2</b> .....	12
<b>Maison de commune</b> .....	12
<b>Salle polyvalente et buvette</b> .....	12
<b>Collège des Lionceaux</b> .....	13
<b>Concierges</b> .....	13
<b>Bâtiment du Pressoir</b> .....	13
<b>Sécurité publique</b> .....	14
<b>SDIS Haut-Talent</b> .....	14
Effectif .....	14
<b>Organisation Régionale de Protection Civile du Gros de Vaud (ORPCI)</b> .....	15
Avant-propos du commandant .....	15
Engagement en situation d'urgence .....	15
<b>Les points marquants pour Carine Delpierre, municipale</b> .....	17
<b>Passeport vacances</b> .....	17
<b>Croc' Lionceaux</b> .....	17
Collège des Lionceaux - répartition des élèves .....	18
Répartition géographique des enfants de Bottens .....	18

Répartition scolaire .....	19
<b>ASIRE .....</b>	<b>19</b>
Réunions du conseil intercommunal.....	19
<b>ARASPE.....</b>	<b>20</b>
<b>Facture sociale .....</b>	<b>21</b>
<b>Aînés : sortie estivale et petit-déjeuner de décembre.....</b>	<b>21</b>
<b>AVASAD.....</b>	<b>22</b>
<b>EFAJE .....</b>	<b>22</b>
<b>Nonagénaires.....</b>	<b>22</b>
<b>Journal Contact.....</b>	<b>22</b>
<b>Les points marquants pour Patricia Riva, municipale .....</b>	<b>23</b>
<b>Association régionale .....</b>	<b>23</b>
Lausanne Région.....	23
<b>Affaires culturelles et loisirs.....</b>	<b>23</b>
Sociétés Locales.....	23
1er août.....	23
Nouveaux habitants .....	23
Jumelage.....	23
<b>Transports publics.....</b>	<b>24</b>
Transports Lausannois (TL).....	24
<b>Informatique.....</b>	<b>24</b>
<b>Épuration et assainissement .....</b>	<b>25</b>
STEP .....	25
Épuration.....	25
Séparatif.....	27
Régionalisation des STEP.....	27
<b>Parcs et espaces verts.....</b>	<b>27</b>
<b>Les points marquants pour Gérard Stettler, municipal.....</b>	<b>29</b>
<b>Forêts .....</b>	<b>29</b>
Groupement forestier de la Menthue.....	29
<b>Terrain de sports.....</b>	<b>29</b>
<b>Déchets – Ordures ménagères .....</b>	<b>30</b>
Les instruments de financement.....	30
La taxe au poids.....	30
La taxe de base.....	30
Matériaux récoltés et éliminés.....	31

Quelques chiffres intéressants toujours influencés par la crise sanitaire.....	31
<b>Services industriels</b> .....	31
Service des eaux .....	31
Chiffres clés .....	32
<b>Conclusions</b> .....	33

# Les points marquants pour Laurent Imoberdorf, syndic

## Séance de Municipalité

Cette année 2020 a été aussi particulière pour la Municipalité que pour toute la population :

Nous avons eu 50 séances « ordinaires » de Municipalité tout au long de l'année.

Dès la décision de semi-confinement du conseil fédéral, le 16 mars 2020 nous avons immédiatement remplacé nos séances en présentiel par des séances audio. Ceci afin de préserver la santé de nos collaborateurs et de nous-mêmes.

Cette manière de faire a passablement compliqué le travail, mais nous a permis de continuer à gérer de manière efficace les affaires communales.

Dès début juin, nous avons repris nos séances en présentiel mais dans la salle du Conseil communal, ceci afin de respecter les distances sociales.

Au début de la 2ème vague, nous avons repris les séances audio-vidéo et ceci jusqu'à la fin de l'année.

Pendant la première vague, nous avons également mis en place des séances « spécial Covid ».

Ces séances, hebdomadaires ou bi-hebdomadaires, étaient souvent calquées sur les conférences de presse soit du Conseil fédéral, soit du Conseil d'Etat et nous permettaient d'ajuster nos actions en fonction des directives et des limitations que nos autorités imposaient au pays ou au canton.

Nous avons également décidé d'appeler pendant les périodes de semi-confinement les aînés du village. Pour ce faire, chaque municipal a pris deux fois contact avec environ 60 personnes afin de connaître leur situation dans ces périodes très compliquées et leur proposer l'aide de la commune si nécessaire.

Une Hotline téléphonique a été mise en place dès le 1<sup>er</sup> jour du confinement, afin de répondre aux demandes d'aides des citoyens de la commune. Vingt-trois personnes ont proposé leur aide. Huit personnes ont fait appel à leurs services, notamment pour faire leurs courses.

## Préavis

La Municipalité a préparé douze préavis qui ont été présentés au Conseil communal.

Sur les douze préavis présentés, sept ont été acceptés tels que présentés, quatre ont été acceptés amendés et un a été retiré par la Municipalité.

Les préavis correspondent à une volonté de la Municipalité d'incorporer de présenter des projets complets et aboutis. Ils sont certes défendus devant les commissions par le ou la Municipal/e en charge du dicastère concerné, mais restent une vision du collège entier.

## Collaboration avec d'autres communes

Cette année 2020 n'a pas facilité la collaboration avec d'autres communes. Nous avons cependant passablement œuvré avec les communes impactées par la future fermeture de la RC 501.

Cette collaboration nous a permis d'avoir un peu plus de poids envers la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) quant aux décisions qu'elle nous a imposées.

Nous gardons et entretenons les échanges avec les communes avec lesquelles nous avons tissé des liens tout au long des années précédentes.

Notre employé communal entretient des rapports privilégiés avec Poliez-Pittet.

Des prêts de matériel sont assez fréquents avec les communes avoisinantes et les échanges d'expériences font partie des collaborations installées.

## Finances

Cette crise sanitaire a eu des répercussions sur nos dépenses qui n'étaient pas prévues dans notre budget.

La situation sanitaire a engendré des heures supplémentaires pour nous tous. Notamment dans la surveillance et l'organisation de l'accès à la déchetterie, ainsi que par les séances extraordinaires de gestion de la pandémie au niveau communal.

Des directives Cantonales nous ont obligés à mettre en place des processus de nettoyage et de désinfection supplémentaires qui ont participé à l'augmentation des frais.

Les achats des produits de désinfection et de protection ont eu le même effet.

Un important manque à gagner dû aux « non-locations » des différents biens communaux a également impacté nos revenus. Nous avons malgré tout renoncé à encaisser les locations des sociétés locales pendant cette période.

## Routes

Les travaux de réfection du chemin des Placettes ont commencé en 2020. Ils seront finalisés par la réfection totale de la route et du trottoir.

2020 a également été l'année des travaux préparatoires de la RC501. Des négociations supplémentaires avec la DGMR ont permis de planifier le mieux possible et de raccourcir la durée des travaux et ainsi de réduire les impacts sur notre village.

Les processus de la DGMR nous ont surpris à de nombreuses reprises et nous leur avons fait part des préoccupations des citoyens ainsi que de la Municipalité.

De petits travaux d'entretiens ponctuels ont été réalisés par notre employé communal. Les travaux plus importants l'ont été par des entreprises spécialisées de la région.

## Aménagement du territoire

L'année 2020 nous amène à la suite mais pas encore à la fin de la révision de notre PACom (Plan d'Affectation Communal)

La mise à l'enquête qui s'est terminée cette année a engendré quatorze oppositions de la part de citoyens.

Comme l'exige le règlement, nous avons reçu les opposants à l'occasion de séances de conciliation. La majorité des oppositions ont malgré tout été maintenues et devront être présentées au Conseil communal en 2021.

## Police des constructions

En 2020, nous avons délivré 18 permis de construire et avons procédé aux visites de fin de chantier afin de permettre la délivrance des permis d'habiter/d'utiliser.

Nous avons décidé de réorienter et ainsi d'augmenter notre collaboration avec le STI pour la gestion des dossiers de construction. Nous gardons cependant également notre collaboration avec notre prestataire externe afin de pouvoir profiter de son expertise pour les cas que nous jugeons les plus compliqués.

Comme chaque année, nous avons dû remettre à l'ordre certains citoyens qui font fi des règlements, par méconnaissance ou d'une manière totalement volontaire.

Les infractions les plus légères sont souvent réglées par une mise en conformité alors que les plus graves peuvent et sont, dans la majorité des cas, dénoncées aux autorités compétentes ou au Préfet.

## Association Régionale du Gros-de-Vaud (ARGdV) et Lausanne Région

Cette année particulière n'a pas été propice aux contacts avec lesdites associations. Cependant nous avons pu échanger de manière virtuelle avec elles sur différents sujets.

On peut constater que ces associations traitent souvent des mêmes sujets et ont les mêmes préoccupations.

## Personnel communal

Cette année 2020 a aussi été particulière pour notre personnel communal :

Notre boursière communale, Madame Joanna Bocksberger, a décidé de réorienter sa carrière professionnelle après sept années de service auprès de la commune. Elle nous a quittés le 30 avril 2020.

Son départ a constitué une grande perte, Madame Bocksberger ayant toujours été très appréciée par toutes les personnes l'ayant côtoyée au sein de la commune, tant pour ses compétences professionnelles que pour la qualité de ses relations.

Pour la remplacer, après plusieurs entretiens avec des candidats, notre choix s'est porté sur Monsieur Nicolas Salis qui a su nous convaincre.

Ses excellentes capacités lui ont permis, dès le départ, de prendre son poste d'une manière très performante.

Notre secrétaire municipal, Monsieur Philippe Gerber est malheureusement tombé malade et a été arrêté depuis la mi-octobre.

Cette situation a nécessité de notre part la recherche rapide d'une solution de remplacement pour ce poste essentiel au bon fonctionnement de l'administration communale.

Au vu des compétences de Monsieur Salis, nous lui avons proposé de reprendre le poste de Monsieur Gerber en tant que secrétaire municipal ad intérim pendant son absence.

Cette solution a eu le grand avantage de convenir à tous et Monsieur Salis s'est adapté avec brio à sa nouvelle fonction. Son contrat a été modifié et il est maintenant employé à 100% par la commune pour une durée indéterminée.



## Notre effectif au 31 décembre est donc :

Un secrétaire communal à 90 % (Monsieur Philippe Gerber)

Un boursier communal et secrétaire communal ad intérim à 100 % (Monsieur Nicolas Salis)

Une responsable du greffe et secrétaire communale adjointe à 40 % (Madame Christiane Panchaud)

Un employé communal à 100 % (Monsieur Nik Binggeli)

Deux concierges à 40 % (Madame Maria Murça et Monsieur Stéphane Andréoni)

Trois employés à l'heure (Madame Mireille Aeschbacher, Messieurs Henri Guignard et Jean-Claude Gueissaz)

Trois employés de déneigement (Messieurs Jean-Pierre Staub, Dylan Perrinjaquet et Christopher Aubry)

Deux distributeurs de tous ménages (Madame Jocelyne Meyer et Monsieur Loïc Fontaine)

Pour donner suite au départ de Madame Gaudard, concierge, nous avons engagé Monsieur Andréoni pour le poste de concierge de l'école, du bâtiment communal et différentes missions dans les biens communaux.

Il collabore avec Madame Murça pour les travaux de plus grande ampleur tels que les nettoyages de la grande salle par exemple.

## Télécommunication

L'année 2020 a permis aux opérateurs d'améliorer leurs services filaires sur le territoire de la commune. Les opérateurs ont poursuivi l'évolution de leurs installations et ont ainsi pu faire profiter leurs clients d'une plus grande vitesse sur leurs réseaux.

Les installations de téléphonie mobile sont exploitées et entretenues par leurs opérateurs respectifs et, à ce jour, ils n'ont pas entrepris de démarche pour le déploiement de la 5G sur notre territoire.

## Service de déneigement

Le service hivernal est un sujet particulier pour le rapport de gestion. En effet, le rapport de gestion s'étend sur une année civile, alors que le service hivernal est à cheval sur deux années.

Bien que nous nous basions sur une moyenne pour établir notre budget, la correspondance des montants budgétisés et de ceux réalisés reste une gageure. Il suffit d'un hiver froid pour faire fondre notre réserve de sel comme neige au soleil ou d'un hiver neigeux pour faire exploser les heures estimées.

Comme chaque année, le service hivernal est organisé comme suit :

La semaine, le déblaiement des routes et des trottoirs est assuré respectivement par Monsieur Binggeli et Monsieur Guignard.

Le haut du village est déblayé par Monsieur Staub.

Le week-end, le service de piquet est assuré par une équipe externe qui a parfaitement fonctionné en 2020.

Nous avons acquis une nouvelle machine pour les trottoirs : un épandeur de saumure accouplé au petit tracteur. Ce choix correspond à un plus grand respect de l'environnement.

Bien que la mise en œuvre ait été délicate, la machine semble donner entière satisfaction aux employés communaux. Certains réglages sont encore nécessaires afin de peaufiner le fonctionnement de ce nouvel appareil.

## Organisation du travail à l'administration communale

La pandémie a aussi eu des conséquences sur l'organisation du travail de l'administration communale.

Des modifications d'horaires ont été instaurées dès le début du confinement afin de limiter les contacts. Nous avons rapidement mis en place le télétravail afin de restreindre le plus possible la proximité physique entre les collaborateurs.

Des mesures matérielles ont été prises (plexi, désinfectants, masques, gants, etc...)

Certaines prestations ont été réalisées par téléphone afin d'éviter que les citoyens doivent se déplacer à la maison de commune.

Nous avons effectué des contrôles afin de nous assurer que les directives du CF et du CE soient respectées.

# Les points marquants pour Christian Jaquier, vice-syndic

## Refuge

Le refuge a été loué à 83 reprises durant l'année, environ 140 fois moins que l'année précédente, ceci en raison de la pandémie.

Travaux réalisés :

Le grill du refuge est opérationnel depuis août. Toute la marchandise, acier, inox, aluminium, pour un montant total de CHF. 1'280.00 a été offerte par l'entreprise de serrurerie Chies-Lopes de Bottens.

L'entier de la fabrication a été effectuée et offerte par le municipal en titre. Il a fallu pas moins de 44 heures pour la construction et pose de ces deux grills.

La surface disponible pour les grillades est de deux fois 720 mm / 570 mm, sur des grilles en acier inoxydable.



Des couvercles en aluminium et cadenas sont disposés, afin que cela soit utilisable pour les locataires du refuge et non à tout va par les passants.

Produit de locations : CHF 9'850.00

## Bâtiment du chemin des Placettes N° 3

Compte tenu des importants travaux à réaliser, ouverture d'une fouille sur la cour du collège et de l'église (changement de la conduite d'alimentation d'eau potable) et en raison des prochains travaux de mise en séparatif complet du chemin des Placettes, la Municipalité a décidé de réaliser ces travaux du bâtiment et prévu le raccordement pour eaux usées de l'église Saint-Etienne.

Séparatif et conduite d'alimentation d'eau potable pour un montant total des travaux : CHF. 34'000.00.

Travaux d'entretien usuels pour un montant de CHF 1'743.25

La salle de classe est toujours louée aux "Petites Bottes" pour un montant de CHF. 20.00 par semaine.

Pour ce bâtiment, il est prévu un entretien ou une transformation dans le plan d'investissements.

## Bâtiment du chemin du Cottin N° 2

Travaux d'entretien, électricité, lave-linge et sèche-linge, réparations diverses. Changement d'une barrière de balcon (pourriture), entretien sur la toiture, (tuiles cassées) velux et divers travaux suite au changement de locataires dans l'appartement sous-combles.

Montant total des travaux CHF 4'618.10.

## Maison de commune

Travaux réalisés : remplacement d'un ventilateur refroidisseur pour le compresseur du congélateur.

Les 125 cases du congélateur communal sont toutes louées.

Les locaux du sous-sol sont utilisés comme entrepôt par nos sociétés villageoises.

Travaux d'entretiens usuels CHF 2'159.70.

## Salle polyvalente et buvette

En 2020, la salle s'est louée à **13** reprises, contre 24 en 2019.

La buvette à **3** reprises contre 21 en 2019.

Produit de ces locations : CHF 21'198.85.

Comme cela a été instauré, les nettoyages annuels de la cuisine, la chambre froide, la buvette, les toilettes, la scène, les loges et l'intérieur des vitres se font durant les vacances de Pâques, d'entente entre nos deux concierges.

Suite à un contrôle de nos abris, quelques travaux de maintenance se sont révélés obligatoires pour les maintenir aux normes. Changement des filtres des ventilations et nettoyages des joints de portes pour garantir l'étanchéité. Ces travaux ont été effectués par nos employés.

Travaux réalisés Buvette / UAPE



Durant la première semaine de vacances de juillet, nous avons démonté et enlevé le bar, car cela fait plusieurs décennies que la banque frigorifique ne fonctionne plus et cela a permis de gagner 12 m<sup>2</sup> de surface. En septembre, la Municipalité a présenté devant le Conseil le préavis 2020-07 relatif à une demande de crédit pour la mise en conformité et rénovation de la buvette / UAPE pour un montant de CHF. 109'586.00 Celui-ci accepté, les travaux de solivage (mezzanine) ont été effectués durant les vacances scolaires d'octobre. Pose de la nouvelle cuisine et armoires durant la deuxième semaine de novembre.



Durant les vacances de Noël, la pose d'une nouvelle paroi vitrée côté route de Lausanne, du carrelage entre la plonge et les armoires à vaisselle, de panneaux phono absorbants et la peinture des murs ont été effectués. Les finitions "fines" seront finalisées en 2021.

Coût des travaux effectués en 2020, CHF 81'629.37.

## Collège des Lionceaux

Les nettoyages durant les vacances d'été ont été effectués par nos deux concierges. Il ne faut pas moins de deux semaines pour accomplir ces travaux.

Travaux d'entretien courant électricité, chauffage et sanitaire.

## Concierges

Tout se passe bien entre nos deux concierges, une bonne entente et une complémentarité idéale.

## Bâtiment du Pressoir



Les quatre appartements ont été mis en location au 1er octobre et ont trouvé preneurs. Comme souhaité en séance du Conseil Communal en 2006, les jeunes de Bottens ont été prioritaires par rapport à des personnes venant de l'extérieur. Ainsi, deux jeunes de notre commune sont devenus nos locataires.

Quelques petits travaux d'aménagements seront terminés en début 2021.

Le budget de construction n'est pas dépassé. Montant prévu CHF 1'280'000. 00. Facture finale CHF 1'236'719.85

## Sécurité publique

Après avoir enregistré 100 arrivées et 99 départs, Bottens comptait au 31.12.2020, 1331 habitants.

Aucune naturalisation pour 2020.

Le radar pédagogique a été installé sur tous les chemins de notre village. Il est réjouissant de constater le peu d'excès de vitesse constaté. Ceux-ci se font essentiellement sur les grands axes de notre village. Nous continuons néanmoins de déplacer régulièrement notre radar sur les différentes routes communales, afin de toujours rendre attentifs les usagers.

Selon les contrôles effectués par la Gendarmerie cantonale, le pourcentage le plus élevé d'infractions sur Bottens est de 2,03%. Alors que dans le Canton, il est 3,53 %.

En début d'année, nous avons rencontré le sous-chef de poste de la Gendarmerie d'Echallens pour évaluer les risques et les besoins pour notre commune. Il en ressort les points positifs suivants :

- Il est constaté une diminution des incivilités dans la commune.
- Des patrouilles parcourent de temps à autres nos chemins et font des contrôles au refuge.
- En raison de la pandémie, le poste mobile n'est venu qu'à trois reprises dans la commune.
- Notre commune a été épargnée par les délits, petits ou gros, durant cette année.
- Le concept Police population fonctionne bien. Cette année, quatre personnes suspectes ont été dénoncées et une patrouille est arrivée peu après pour effectuer les contrôles appropriés.



**SDIS Haut-Talent**

## Effectif

Au 1er janvier 2020, il y avait 46 sapeurs-pompiers répartis comme suit :

- 31 au détachement de premiers secours (DPS)
- 15 au détachement d'appui (DAP)
- 1 recrue.

Durant l'année 2020, les groupes d'intervention ont été alarmés à 42 reprises, contre 21 en 2019.

Une année spéciale aussi pour les pompiers, car avec la pandémie, seulement deux exercices pour le DPS, trois exercices pour porteurs d'appareils respiratoire et un seul pour le détachement d'appuis ont pu se dérouler.

Le 5 novembre 2020 s'est déroulé le recrutement cantonal. Cinq personnes ont participé à cette séance.

Trois nouveaux sapeurs, déjà incorporés dans d'autres corps, sont directement intégrés au DPS.

Du changement au niveau des présidents de l'association intercommunale et du CODIR. Suite à leurs démissions. M. Roland Karlen est remplacé par M. Jean-Daniel Cochard et M. Christian Jaquier par M. Michel Girod. Suite à la démission du commandant et de son quartier maître, un nouvel état-major a pris ses fonctions au 15 octobre.

À charge des Communes : CHF. **81'827.68**

Le coût effectif par habitant est de CHF. **9.59**, pour un bassin de population de **8'536** habitants.



## Organisation Régionale de Protection Civile du Gros de Vaud (ORPCI)

### Avant-propos du commandant

2020 était censée être une année de préparation et de transition en vue de la nouvelle loi fédérale sur la Protection civile. Nous étions prêts et très motivés pour cette année qui s'annonçait haute en couleur puisque chaque compagnie se voyait confier l'organisation d'un exercice d'intervention soit à la Rama soit à Gollion. Nous avons aussi programmé l'inspection d'une de nos compagnies par notre échelon supérieur (le commandement cantonal de la Protection Civile vaudoise).

Bien malin qui aurait pu prédire un tel chamboulement. Sur les 54 services planifiés, nous n'en avons au final réalisés que 29. Toute la planification 2020 est, pour ainsi dire, "partie à la poubelle".

Personne n'aurait imaginé pouvoir être à ce point touché par une pandémie. Personne n'aurait imaginé voir la Protection civile mobilisée au niveau cantonal et fédéral. Personne n'aurait imaginé que notre petite région soit fusionnée avec d'autres régions. Personne n'aurait imaginé tout mettre de côté afin de remplir nos missions.

Notre ORPC est constituée de 558 astreints incluant 9 volontaires, comprenant une femme. Afin de les épauler, nous retrouvons 3 professionnels à 100% et une secrétaire à 70%.

Durant l'année écoulée, tout était prévu pour cinquante-quatre entrées en service, tout était prêt. Mais nous n'étions pas préparés à affronter la Covid.

Nous avons été mobilisés en premier lieu pour notre capacité à fournir du personnel, mais également pour nos compétences organisationnelles, notre capacité d'adaptation, la mise à disposition de nos moyens logistiques, pour nos bonnes relations et la connaissance de nos partenaires et enfin parce que si nous ne l'avions pas fait, personne ne l'aurait fait !

Le bataillon de Protection Civile du Gros-de-Vaud est composé d'un État-Major de bataillon (EM) et de quatre compagnies. Ces compagnies ont toutes la même structure :

- une section logistique (matériel, constructions, transport, cuisine, ...),
- une section aide à la conduite (transmissions, collaborateurs État-major),
- une section appui (les pionniers) comprenant quatre groupes,
- une section assistance comprenant trois groupes assistance et un groupe sanitaire/PBC (protection des biens culturels).

### Engagement en situation d'urgence

Une fois en soutien à la Gendarmerie Vaudoise pour mettre en place un délestage routier, suite à un accident sur l'autoroute.

Une fois pour du soutien aux sapeurs-pompiers, suite au feu de silo à Bercher. Que ce soit pour la subsistance ou l'éclairage de zones.

Une fois appuis partenaires, mise à disposition de sacs de sable pour des commune du district suite aux inondations.

Une fois appui ORPC de Nyon, pour recherche de personne.

Deux fois pour la Covid, 1ère vague, de mars à juillet et 2ème vague, de septembre à décembre.

Nous avons été actifs en soutien aux hôpitaux de notre région sanitaire mais aussi et surtout au Réseau Santé Nord Broye (EMS, CMS, SEMO, cabinets médicaux, etc.). Par la suite, d'autres missions se sont ajoutées tout au long de notre implication dans la gestion de cette crise. Lors de cet engagement, nous avons pris la décision de tout centraliser à Yverdon (poste de commandement, véhicules, personnel professionnel et administratif).

Total des jours de service Covid : 3'652 pour 504 participants.

**Le coût par habitant est à CHF. 22.69, soit CHF. 29'480 pour Bottens.**



# Les points marquants pour Carine Delpierre, municipale

## Passeport vacances

La totalité des activités a dû être supprimée en raison de la pandémie.

Cette décision, prise après de nombreuses hésitations (toute l'équipe y a cru jusqu'à la dernière minute !), ne remet aucunement en question l'activité générale de Passeport vacances, qui se réjouit de préparer l'édition 2021.

## Croc' Lionceaux

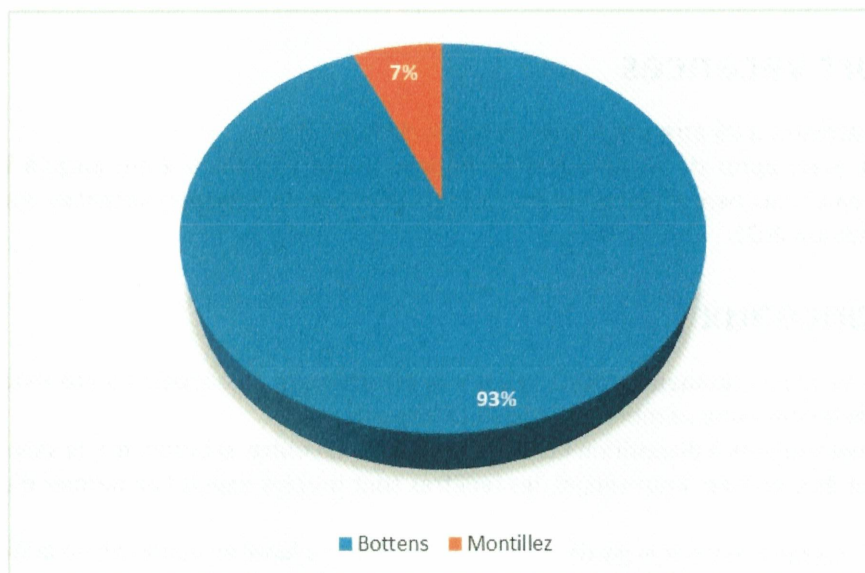
La convention de subventionnement établie entre la commune et l'association a été renouvelée. La participation de la commune se monte à CHF. 3000.00 mensuels.

La commune met toujours à disposition la salle polyvalente. En outre, si besoin est, la salle du Conseil communal peut être utilisée. Pour rappel, les fenêtres sont munies depuis l'an dernier d'un système de sécurité.

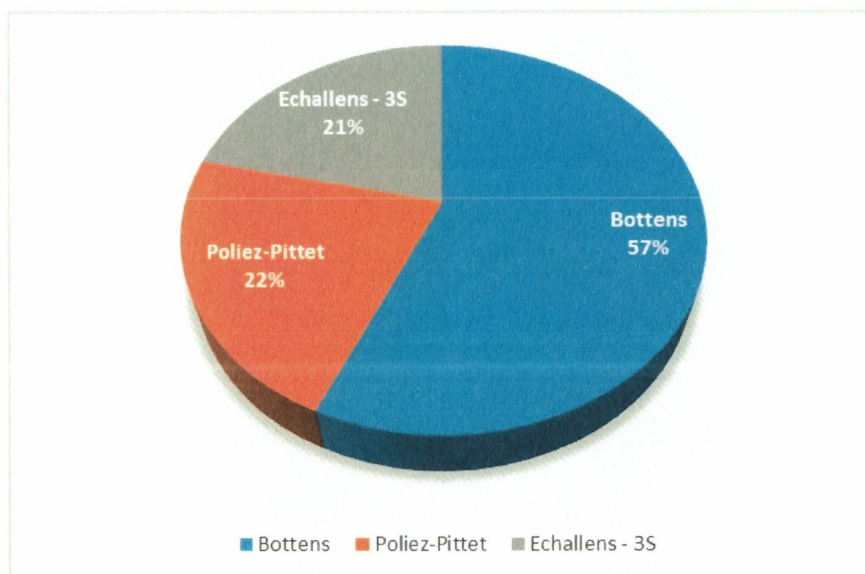
L'association s'engage à assurer la garde et le repas de midi, du lundi au vendredi, de la fin des cours à la reprise de ceux-ci, pour les enfants de 1 à 6P. En outre, elle les garde le matin également, avant les cours, et dès 15 heures à la sortie de ceux-ci.

## Collège des Lionceaux - répartition des élèves

À la rentrée 2020, 107 (105) élèves de 1 à 6P fréquentent notre collège. Le tableau ci-dessous montre leur provenance et les années de programme dans lesquelles ils se situent.



## Répartition géographique des enfants de Bottens



## Répartition scolaire

Le tableau suivant met en évidence l'évolution du nombre d'élèves scolarisés.

Une projection à 3 ans est également établie selon les chiffres que nous possédons du nombre des naissances :

Année programme	Effectifs
Rentrée 2023	19
Rentrée 2022	14
Rentrée 2021	14
1P	11
2P	23
3P	12
4P	19
5P	22
6P	13
7P	17
8P	21
9S	11
10S	15
11S	11

Comme on peut le voir, la diminution des effectifs, déjà signalée l'an passé, reste d'actualité. Nous ne retrouvons plus de classes dont l'effectif dépasse les 20 élèves, voire les 25 comme cela fut le cas les années précédentes.

## ASIRE

Président du CODIR : Monsieur Daniel Leuba, Montilliez

Président du bureau : Monsieur Frédy-Daniel Grossen, Peney-le-Jorat

Directeur administratif : Monsieur Jean-Michel Jacquemet

Délégués de notre commune à l'ASIRE : Madame Carine Delpierre (vice-présidente), Madame Sophie Frey et Monsieur Lucien Ecoffey.

Suppléants : Monsieur Nicolas Tzaut et Monsieur Georges Longchamp.

## Réunions du conseil intercommunal

Le conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises, les 23 juin et 22 septembre. Sept préavis, brièvement résumés ci-après, ont été présentés.

**Demande d'octroi d'un crédit d'étude de CHF. 305'000.00 pour la réalisation de l'extension du site scolaire de Thierrens.** Demande que cette étude fournisse au moins une option de construction répondant aux normes minergie.

Préavis accepté.

**Demande d'octroi d'un crédit d'étude de CHF. 215'000.00 pour la réalisation de l'extension du site d'Essertines-sur-Yverdon.**

Préavis accepté.

**Demande d'autorisation d'entrer dans le capital de TS Solaire SA**

Préavis refusé

**Comptes 2019**

Ils sont adoptés et décharge est donnée au comité directeur, au boursier et à la commission de gestion. Les comptes présentent un excédent de revenus de CHF. 1'941'002.50, excédent qui a, pour une part (CHF. 1'132'240.00), été redistribué aux communes (CHF. 40.00 par habitant). CHF. 663'030.10 ont été consacrés, comme chaque année, à des amortissements extraordinaires. L'excédent des produits (CHF. 145'732.40) a été quant à lui reporté au capital.

**Rapport de gestion**

Ce rapport a été adopté et décharge a été donnée au CODIR, au boursier et à la commission de gestion.

**Règlement du conseil d'établissement de l'ASIRE**

Ce règlement a été adopté également.

8 représentants politiques, choisis selon le périmètre des établissements scolaires, ont été élus.

**Budget 2021**

Le budget de fonctionnement a lui aussi été adopté. Revenus et charges sont équivalents : CHF. : 18'974'055.00

Nos délégués à l'ASIRE, Madame Sophie Frey et Monsieur Lucien Ecoffey soulignent, la pertinence et la bienfacture des préavis.

Ils se félicitent de la gestion perspicace et fructueuse de l'association, qu'ils qualifient de pérenne, et dont ils sont certains qu'elle est prête à pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire pour les années à venir.

Le coût total du scolaire, pour l'année 2020, se monte à CHF. 583.12 par habitant. Ce montant comprend la totalité des coûts scolaires (primaire, secondaire, classe de développement (CD), orientation scolaire et professionnelle (OSP) ainsi que les transports).

Le coût des transports scolaires, compris dans le coût à l'habitant cité ci-dessus, est quant à lui de CHF. 80.44 à l'habitant.

	2020	2019	2018	2017	2016
Coût par habitant	589.392	580.713	551.41	546.36	551.74
Coût total	784'481	753'764	696'429	677'486	673'117

## ARASPE

L'ARASPE, une fois encore, a vécu une année mouvementée.

Une seule assemblée a eu lieu, le 30 septembre à Daillens. L'assemblée qui examine les comptes au printemps ayant dû être supprimée pour cause de Covid. Nous étions alors en effet en pleine période de semi-confinement.

Les négociations entre l'UCV et le Canton ont abouti à une décision de reprise, dès 2022, par le canton, de la charge financière des Agences d'assurances sociales. Le maintien des ARAS est toutefois garanti. Le CODIR s'est réuni à douze reprises et a accueilli le 1er avril, en pleine période de pandémie, une nouvelle RH.

Le CODIR a également décidé de procéder à un audit de la structure afin de disposer d'une photographie du fonctionnement de notre région d'action sociale (RAS) et d'être ainsi mieux à même de proposer des pistes d'amélioration.

L'audit a montré l'urgence d'intervenir afin d'amener un changement dans le fonctionnement. Il a en effet relevé une importante dégradation de la satisfaction des collaborateurs. Un plan d'action a été mis en place portant notamment sur l'absentéisme, la gouvernance, le rôle et la visibilité du CODIR, le système d'information et d'organisation, les valeurs communes à chacun, l'hétérogénéité managériale.

Les résultats de cet audit ont amené le CoDir à se séparer du directeur en fonction, Monsieur Pascal Roduit.

	2020	2019	2018	2017	2016
Coût par habitant	27.20	27.23	28.01	28.55	25.21
Coût total	36'201	35'425	35'814	35'409	30'762

## Facture sociale

Comme nous pouvons le constater, certains postes ne cessent d'augmenter, à l'image par exemple des CHF. 8.3 millions de l'assurance maladie. Cette augmentation est la conséquence de l'introduction du subside spécifique limitant le taux d'effort à 10% du revenu.

Les prestations pour la famille subissent quant à elles une augmentation de CHF. 2 millions (allocations familiales pour personnes sans activité lucrative).

Le nombre de demandes de bourses d'études et d'apprentissage a augmenté, ce qui entraîne une augmentation de CHF. 1.2 millions.

	2020	2019	2018	2017	2016
En points d'impôts	15.86	14.71	14.63	15.02	14.66

## Aînés : sortie estivale et petit-déjeuner de décembre

La traditionnelle sortie de juin a été annulée en raison de la Covid. Nous avons téléphoné à chacun de nos aînés au début du semi-confinement, puis quelques mois plus tard, afin de prendre des nouvelles. Le petit-déjeuner de décembre a lui aussi, pour les mêmes raisons, été annulé et « remplacé », si tant est que l'on remplace un événement (!), par la distribution d'un cornet de friandises.

## AVASAD

2020 marque l'arrêt du financement de l'AVASAD par les communes et la reprise de ce financement par le canton.

Le rapport 2020, à l'heure où je dois rendre mon texte, n'est pas encore publié.

	2020	2019	2018	2017	2016
Coût par habitant	0.00	92.00	94.00	93.00	90.00
Coût total	-	116'196	116'560	113'460	115'290

## EFAJE

L'accueil en milieu familial et l'accueil préscolaire sont organisés par l'EFAJE. Les accueillantes en milieu familial sont, à Bottens, au nombre de trois.

Le décompte des heures de fréquentation de ces différents accueils ne nous a pas encore été communiqué.

## Nonagénaires

Bottens compte deux nouveaux nonagénaires : Germaine Bavaud et Gérard Jorand.

## Journal Contact

L'équipe du journal Contact a poursuivi ses activités malgré la Covid et travaillé à distance afin de pouvoir publier, comme d'habitude, trois numéros annuels.

Cette équipe est composée de

- Pascal Moullet : rédacteur en chef
- Carine Delpierre, Philippe Guignard et David Vergères : rédacteurs
- Nadège Bober, mise en page, publicité

# Les points marquants pour Patricia Riva, municipale

## Association régionale

### Lausanne Région

Patricia Riva a quitté la commission senior au printemps 2020. En effet, cette commission n'est pas du tout en rapport avec les dicastères de la municipale. Le temps passé dans cette commission au sein de Lausanne Région a néanmoins été très riche en rencontres et échanges avec des municipaux d'autres communes.

## Affaires culturelles et loisirs

### Sociétés Locales

En raison d'un déséquilibre de charge de travail, Patricia Riva a donné le dicastère des Affaires culturelles à sa collègue Carine Delpierre le 7 septembre 2020 avec effet immédiat.

En raison de la Covid, quasiment aucune manifestation n'a eu lieu cette année.

Le comité de la Fête de Patate a planté les pommes de terre en avril comme à son habitude, mais dans la plus stricte intimité. La récolte des patates s'est faite avec les normes sociales en vigueur à ce moment-là. Les enfants ont pu récolter leurs patates, mais le soir pas de repas ni de fête. Une vente de pommes de terre s'est faite simplement devant la salle polyvalente.

Les Boulangers ont fait une fournée en octobre, au moment où il y avait un relâchement des normes sanitaires.

L'habituelle assise des sociétés locale agendée en novembre a également été annulée.

La Municipalité a décidé de maintenir l'aide financière aux sociétés locales, avec le bon de 500.00 à faire valoir sur une location de salle.

### 1er août

La fête nationale a dû être annulée. La Municipalité avait passé commande pour les feux d'artifice. Cette commande a pu être reconduite pour 2021.

### Nouveaux habitants

L'accueil des nouveaux habitants n'a pas été organisé pour cause de Covid.

### Jumelage

Une petite délégation de 6-7 Bottanais a pu se rendre à Guéreins pour la fête des Conscrits juste avant la première vague de la Covid. Nous avons appris par un membre de l'organisation des Conscrits,

qu'une nouvelle Maire a été élue à Guéreins. Cependant aucune information officielle n'est arrivée jusqu'à nous.

## Transports publics

### Transports Lausannois (TL)

En raison de la pandémie la Municipalité n'a assisté à aucune séance régionale des TL en 2020.

Pendant la première vague de Covid, les TL ont arrêté la vente de billets auprès du chauffeur et ont favorisé la vente avec les applications de smartphone qui y sont dédiées (FAIRTIQ – TL – CFF). Ils ont ainsi constaté que les horaires des bus sont mieux respectés et les conducteurs ne sont plus dérangés. Les TL n'ont jamais mis de distributeur de billets sur les lignes régionales. De ce fait, ils vont nous proposer une vente de billets au greffe pour les quelques rares personnes qui empruntent le bus 60 et qui n'ont pas accès à internet. Rien n'est encore précisément défini.

## Informatique

Aucune dépense particulière n'a été prévue en 2020 pour l'informatique de l'administration communale.

À cause de la Covid, seule la séance du Conseil communal du 2 mars 2020 a été faite dans la salle du Conseil Communal. Toutes les autres ont dû être organisées à la salle polyvalente. Une réflexion a été faite pour l'achat éventuel d'un écran de beamer. Vu la configuration de la salle et le petit beamer portable en notre possession, seule une rétroprojection est possible de la scène. Un écran pour projection de l'arrière est extrêmement onéreux (plusieurs milliers de francs). Nous avons donc opté pour une location à chaque séance. Cette solution n'est pas idéale du fait de la petite taille de l'écran loué. Cela suffit cependant pour une situation qui devrait être provisoire. La location d'un plus grand écran est assez onéreuse et surtout plus difficile à installer.

Depuis cette année, le bureau du Conseil participe à la mise à jour du site internet de Bottens, en publiant lui-même ses fichiers. Le pilier public virtuel est désormais mis à jour par le secrétaire municipal en même temps que le pilier public réel. Cette organisation permet une mise en ligne plus rapide de documents importants sans devoir passer par Patricia Riva (municipale et webmaster actuelle).

Durant la première vague de la Covid, une page spéciale « Coronavirus » a été créée sur notre site internet. Des liens vers les sites officiels de la Confédération et du Canton ont été mis à disposition de la population ainsi que toutes les directives qui concernaient le village.

Une imprimante laser (noir et blanc) a été achetée et installée à la salle du Conseil communal. En effet, à cause des prescriptions sanitaires, la Municipalité ne peut plus se réunir dans la salle de municipalité à la Maison de commune. Tous les rendez-vous que peuvent avoir les municipaux se font désormais également à la salle du Conseil communal. Cette imprimante nous rend service et nous fait gagner du temps.

Une extension du Wi-Fi a été installée à Croc'Lionceaux afin qu'ils puissent bénéficier du Wi-Fi de la salle polyvalente dans le bureau qui se situe dans la nouvelle mezzanine.



# Épuration et assainissement

## STEP

Différentes petites réparations ont pu être faites à la STEP grâce au génie de notre employé communal et de Jean-Pierre Staub, évitant ainsi des dépenses plus onéreuses.

Au mois de juillet, une grosse panne est survenue au niveau du dégrilleur : la presse du dégrilleur (vis sans fin qui compacte le solide qui arrive à la STEP) a lâché. Il a fallu commander les pièces en urgence en Suède. Cette dépense urgente et imprévisible de CHF. 10'396.00 a été communiquée à la commission des finances qui l'a acceptée. Le délai pour la réception de ces pièces était de plusieurs semaines. Pendant ce temps, l'employé communal a placé une grille pour filtrer le mieux possible ce qui arrive à la STEP et il a, deux fois par jour, durant des semaines, ramassé à la pelle tout le solide arrivant à la STEP. Les matières fécales et des lingettes quant à elles finissaient dans le décanteur primaire (premier bassin). Le matin il y a des grandes quantités d'eaux qui arrivent à la STEP et il peut arriver que le surplus d'eau passe dans le déversoir et va directement dans le Talent. Le garde-faune, le garde-pêche ainsi que la DGE (direction générale de l'environnement) ont dû être avertis de cette pollution potentielle de la rivière (Talent). Sitôt que les pièces sont arrivées, elles ont été immédiatement installées. Le 10 septembre la STEP a pu fonctionner à nouveau normalement.

À la fin de l'année c'est le moteur du dégrilleur qui a montré des signes de faiblesse. Un nouveau moteur a immédiatement été commandé afin de ne pas risquer de se retrouver sans dégrilleur. Prix du moteur : CHF. 450.00.

## Épuration

**Janvier 2020** : un effondrement est apparu sur le terrain d'entraînement de foot. Au printemps, des visites de caméras et des recherches plus approfondies nous ont amenés à devoir réparer le collecteur principal d'eau claire qui traverse le terrain de foot en direction de la Ruaire. Devant l'écrasement de la conduite et les importantes contre-pentes détectées par caméra, il a été impossible de faire une réparation locale et nous avons dû, urgemment, procéder au remplacement de 68 mètres de collecteur. Nous avons également pris la décision d'implanter une nouvelle chambre sur le chemin agricole entre le terrain d'entraînement et la parcelle 313. Cette chambre permettra un nettoyage aisé du collecteur qui présente une pente faible à cet endroit. La commission des finances a dû être contactée et un préavis a été présenté en septembre après la fin des travaux (*préavis 2020-08 Dépense urgente et imprévisible d'une partie du collecteur sur la parcelle 313 et la création d'une nouvelle chambre*). Un dossier complet a été envoyé à la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) pour d'éventuelles aides financières, puisque ce collecteur reprend une partie des eaux de la RC-501. À ce jour nous n'avons aucune nouvelle de la DGMR.

**Avril 2020** : un trou est apparu sur la parcelle 95 à Mandou. Un collecteur de drain s'est écrasé. Nous nous sommes posé la question : qui doit payer les réparations lors d'effondrements de collecteurs de drains qui se multiplient depuis 3 ans ?

Actuellement nous n'avons pas de clé de répartition qui définisse qui, du paysan ou de la commune paye ce genre de réparation. Pour rappel, les collecteurs de drains ont été installés par la commune il y a une centaine d'années dans le cadre de l'aménagement foncier. Ces collecteurs récoltent l'eau des drains qui eux appartiennent aux paysans. Mais certains champs reçoivent l'eau d'une route qui peut être communale ou cantonale. Devant cet imbroglio et en l'absence de règlement, la commune a décidé de payer la facture, car ce collecteur traverse plusieurs parcelles et il était impossible d'improviser une clé de répartition. Ce problème étant récurrent, nous avons contacté les AF du canton

(Aménagements Fonciers). Une séance avec notre ingénieur civil conseil et les AF nous a permis d'y voir plus clair. Une étude sera faite par notre bureau d'ingénieur civil (la somme a été mise au budget 2021) avec un plan de rénovation complet de tous nos collecteurs de drains. Ce plan, qui devra être validé par le canton, nous permettra de bénéficier de subventions fédérales et devra être planifié sur plusieurs dizaines d'années.

**Octobre 2020** : Suite à des pluies torrentielles, un trou très profond est apparu au chemin de la Louye sur la parcelle 35. Cette zone s'inonde facilement et un trou s'était formé au même endroit 4 ans auparavant. Le collecteur avait été réparé localement.

La Municipalité, aidée d'une entreprise de génie civil ainsi que de notre ingénieur conseil civil a porté une vraie réflexion sur la manière de rendre la réparation pérenne tout en améliorant l'ensemble des problèmes présents à cet endroit : inondations du chemin à répétition, divers petits bouts de collecteurs dans le champ du paysan, chambre enterrée profondément et difficilement accessible. Nous avons donc décidé de simplifier le réseau, de « sortir » du champ en créant une nouvelle chambre sur le chemin de la Louye, des grilles supplémentaires et un nouveau collecteur au diamètre plus approprié. Ces travaux ont mis en lumière que le collecteur restant de la Louye, n'est autre qu'un simple petit tuyau de drainage (percé). Un préavis pour cette dépense urgente et imprévisible sera présenté lors de la séance du Conseil communal du 8 mars 2021.

**Grille à la buvette du foot** : Depuis quelque temps, lors de fortes pluies, la place de la buvette du foot s'inondait faisant une énorme flaque. Une entreprise a été mandatée pour déboucher la grille et le tuyau.

**Collecteur privé à Mandou, parcelle 214** : la commune a dû participer financièrement à hauteur de 30% de la réparation pour le remplacement d'un collecteur privé qui reprend les eaux d'un chemin communal (domaine public).

**Ferme foraine** : un habitant de Bottens domicilié à la limite de Froideville s'est raccordé sur le réseau d'épuration de Froideville. La Commune a fait un geste financier en payant la taxe d'introduction du fait de l'extrême éloignement de cette ferme foraine du centre de Bottens.

**Collecteur rue de l'Ancien four** : une visite par caméra a été faite au collecteur unitaire du ch. De l'Ancien Four lors de la transformation du bâtiment du Pressoir. Ce rapport fait mention de la vétusté de ce collecteur unitaire et des risques qu'il ne puisse pas absorber les eaux usées et claires du nouveau bâtiment de 4 appartements. La municipalité a décidé de mettre au plan d'investissement le séparatif de cette zone du village afin de rénover et d'assainir l'épuration du chemin de l'Ancien Four.

*Pour une meilleure compréhension et pour trouver les numéros des parcelles veuillez consulter le SIT de Bottens <https://bottens.edilis.net/>*

**Préavis 2020-03 relatif à « l'aménagement routier du chemin des Placettes, la mise en séparatif et le remplacement de la conduite d'eau »**. Ce préavis été présenté en mars 2020 au conseil communal, et accepté.

Le chantier s'est installé sur la parcelle 80 à côté de l'église catholique. Le paysan ne pourra pas exploiter cette parcelle durant 2 ans (1 année de travaux et 1 année pour que la terre se régénère). Un échange de bons procédés a été fait entre l'entreprise en charge des travaux et le paysan en question. L'entreprise prendra à sa charge la réfection du bitume devant la ferme du paysan située à la place de l'église.

Les travaux ont commencé à la Clâtre le 25 mai (avec un peu de retard à cause de la situation sanitaire) pour une durée estimée à une année. Le chantier s'est ensuite déplacé sur la route de Poliez-le-Grand. Il a pris un peu de retard, car il a fallu mettre en séparatif des maisons privées pour pouvoir connecter

le collecteur principal et refermer les fouilles de la Clâtre. À la fin de l'année, le chantier a pu débuter au chemin des Placettes.

## Séparatif

En faisant le séparatif des Placettes, la commune aura fait le 80% du séparatif sur son territoire. En continuant le séparatif, nous assainissons et améliorons un réseau vétuste et non adapté à la population grandissante de Bottens ainsi qu'aux problèmes climatiques récurrents. En effet, des pluies torrentielles que l'on qualifiait à l'époque de décennales, deviennent de plus en plus annuelles, provoquant des inondations et des ravinements de terre autour de nos collecteurs.

## Régionalisation des STEP

Le COPIL (comité de pilotage) a proposé des statuts pour l'entrée à l'ASET (Association STEP Echallens Talent). Ces statuts ont été soumis à des commissions ad' hoc de chaque commune concernée pour analyse et questions. Le COPIL a répondu à chaque question et apporté les modifications et améliorations nécessaires aux statuts.

En novembre, une présentation a été faite par la Municipalité lors de la séance du Conseil communal en prévision du préavis qui sera présenté en mars 2021 pour l'adhésion à l'ASET. Dès lors, si notre conseil accepte le préavis et ses statuts, selon l'agenda, Bottens devrait être connecté à la nouvelle STEP régionale d'Echallens fin 2026.

## Parcs et espaces verts

**Arbre remplacé :** À l'entrée de Bottens, sur la route de Lausanne il y a un alignement d'arbres qui forme une haie d'accueil. Un des platanes a été percuté par un tracteur et a dû être immédiatement enlevé par notre employé communal. L'assurance du conducteur a payé le remplacement de l'arbre et le travail de l'employé communal.

**Échanges avec Poliez-Pittet :** nous encourageons notre employé communal à faire des échanges de machines ou d'aide avec Poliez-Pittet. Cette année il a emprunté une tondeuse mulching qu'il peut mettre sur son tracteur pour faire plus facilement les talus. En échange il prête la balayeuse à son homologue de Poliez-Pittet.

**Cerisiers du Japon :** Les cerisiers du Japon de la Grand-Rue ont été offerts par la commune à différents moments, aux riverains de la Grand-Rue pour former une belle allée fleurie au printemps. Devant le manque d'entretien de certains de ces arbres et le danger qu'ils peuvent représenter, la commune avait mandaté une entreprise en 2019 pour un contrôle et un élagage urgent. Depuis, après réflexion, la Municipalité estime que ce travail incombe aux propriétaires au même titre que n'importe quel arbre privé. Un courrier en ce sens a été envoyé à tous les riverains.

**Décor de Noël :** depuis l'achat des décors de Noël, notre souci a été la sécurité de l'employé communal et la pénibilité du travail pour installer ces décors sur les lampadaires de la route de Lausanne et de Thierrens. Cette année, nous avons mandaté une entreprise du village qui possède une nacelle très sûre et qui était d'accord d'aider l'employé communal à les poser. Les coûts passent de 270.00 à 600.00 pour la location de la nacelle/jour.

**Place de jeux au terrain de foot :** fin 2019, le préavis « 2019-14 relatif à la rénovation de la place de jeux du terrain de football » a été accepté par le Conseil communal. Cette place a pu être installée en avril, en pleine première vague de Covid, lorsque les petits chantiers ont pu recommencer à travailler.

Les anciens jeux ont été enlevés et remplacés par deux jeux posés sur des grandes zones de dalle de caoutchouc anti-chutes. Cette place de jeux, de par le choix des installations est plus orientée pour les grands enfants. Les tout-petits pourront toutefois profiter de la balançoire nid d'oiseau ainsi que le toboggan qui lui est resté en place.

# Les points marquants pour Gérard Stettler, municipal

## Forêts

### Groupement forestier de la Menthue

La structure comptable du groupement comprend deux catégories de coûts. D'une part les charges générales d'administration, pour lesquelles les communes membres participent selon une clé statutaire (surfaces et heures du garde forestier). Ces coûts sont sous maîtrise et stables depuis plusieurs années et représentent en 2020 CHF. 8'326.95. À ces coûts sont venus s'ajouter CHF. 501.00 qui correspondent à la TVA à laquelle les groupements forestiers vaudois sont soumis suite à une décision récente du Tribunal fédéral. Il s'agit d'une reprise sur les années 2012 - 2013 - 2014. Pour les années qui suivent, les règles à ce sujet sont encore à l'étude. D'autre part les charges d'exploitation des forêts. À l'instar des années précédentes, nous avons été impactés par les forces de la nature avec des vents violents et des attaques de scolytes et autres insectes qui sont venus endommager ou affaiblir nos peuplements. Pour rappel, l'exploitation des arbres infectés est obligatoire. Par contre, les subventions ne couvrent pas complètement la perte sur l'exploitation. Plus de 30% à 40% de la perte financière reste à la charge du propriétaire public, selon les catégories de forfait. De plus, il n'y a pas d'aide pour l'exploitation des feuillus. C'est ainsi que la participation des cinq communes à l'excédent de charges a été de CHF. 180.50 (CHF. 204.50 en 2019) par hectare (Bottens 49 ha).

En conclusion, la synthèse des indications ci-dessus montre qu'aujourd'hui, l'essentiel de nos actions est dicté par les coupes forcées dues aux scolytes et bois renversés. Dans un marché du bois dont les prix ont fortement chuté, il est clair qu'il n'est plus possible d'équilibrer ces opérations du point de vue financier. Pour 2020, l'exploitation normale a rapporté CHF. 57'605.38 alors que les coûts se sont élevés à CHF. 68'558.45. Les aides accordées par le canton pour les dégâts aux forêts permettent de soutenir les interventions, ainsi que l'économie, mais les propriétaires forestiers que nous sommes, doivent aussi assumer leurs responsabilités, notamment lorsque des risques sanitaires sont reconnus.

## Terrain de sports

Début 2020, nous avons fait l'acquisition d'un robot tondeur de la marque Belrobotics, destiné au terrain de football. Il s'agit du robot le plus performant présent sur le marché. Équipé de 5 têtes de coupe flottantes et de 5 sonars de détection d'obstacles, il est aussi le plus silencieux. Avec ses 105 cm de largeur de coupe, il peut entretenir une surface allant jusqu'à 24'000 m<sup>2</sup>.

Ce robot d'une valeur de CHF. 19'000.00, nous apporte de nombreux avantages. Tout d'abord économiques. En effet, nous procédions à un peu plus de 40 tontes par année à raison de 4,5 heures par tonte. Cela signifie qu'en quatre ans d'utilisation, le robot sera complètement « amorti » avec l'économie de main d'œuvre que nécessitait la tonte au moyen d'un tracteur. Sur le plan de la qualité, le fait que le terrain soit entretenu en permanence offre une qualité d'utilisation égale à tous et en tout temps. Les témoignages des joueurs et des responsables sont, à ce sujet, très positifs.

Au plan environnemental, il s'agit vraiment d'une solution d'avenir. Ses émissions de CO<sub>2</sub> sont fondamentalement inférieures à la solution antérieure et nous pouvons également réduire l'emploi

d'engrais chimiques du fait qu'il assure un mulching parfait, synonyme d'une fertilisation et d'une résistance du terrain supérieures.

Nous l'avons programmé de telle manière qu'il ne tonde la surface d'entraînement que la nuit afin de laisser libre l'accès aux enfants à ce terrain durant la journée. Après une saison complète d'exploitation, la satisfaction est unanime. Sa présence a modifié quelques habitudes, mais la qualité de tonte rendue par le robot a convaincu l'ensemble des utilisateurs de tout faire pour son bon fonctionnement. Dans ce sens, nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs du FC Bottens pour leur précieuse collaboration.

En conclusion, l'acquisition de ce robot-tondeur représente une économie intéressante en termes de main-d'œuvre et d'équipements, une augmentation concrète de la qualité de la prestation et un pas intéressant en direction d'un plus grand respect de l'environnement.

## Déchets – Ordures ménagères

### Les instruments de financement

#### La taxe au poids

Pour rappel, le système de la taxe au poids a été choisi, car il applique au plus près la causalité directe. Le transport et l'incinération des ordures ménagères sont généralement facturés à la tonne. La taxe au poids amène donc logiquement le détenteur des ordures à trier en priorité les déchets lourds et il devrait relativiser l'importance des déchets plastiques.

Le montant de cette taxe est resté inchangé à 40 centimes/kg depuis son introduction.

#### La taxe de base

Conformément à l'article 32a, al 1 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, les taxes constituent l'instrument à utiliser pour financer l'élimination des déchets urbains. Le dispositif de taxation comprend une taxe directement proportionnelle à la quantité – au poids – et une taxe de base.

Taux de couverture des charges par :	2017	2018	2019	2020
La taxe au poids (compacteur)	100.38%	112.02%	120.49%	119.10%
La taxe de base (déchetterie)	90.40%	93.50%	83.01%	83.00%
Global des déchets	93.43%	99.20%	93.48%	93.10%

On peut constater avec satisfaction que les mesures mises en place ces dernières années ont une influence durable sur la gestion de nos déchets, qui reste sous bonne maîtrise. Le taux de couverture lié à la taxe au poids, qui dépasse les 100%, bénéficie d'un « crédit » qui correspond au solde des cartes d'accès à la compacteuse, alors que celui lié à la taxe de base a été influencé par la réduction de la taxe de CHF. 5.00 intervenue au début 2019. Le taux de couverture global est stable.

## Matériaux récoltés et éliminés

Matériaux	2016	2017	2018	2019	2020
Ordures ménagères (t)	122.87	123.37	124.73	128.17	131.29
Verre (t)	54.84	50.00	52.90	57.23	63.44
Déchets verts (t)	137.52	135.52	138.90	117.60	129.80
Objets encombrants (t)	28.22	33.06	43.20	44.96	42.02
Papier (t)	74.56	65.76	70.10	71.73	68.11
Métaux (t)	22.88	32.38	15.87	22.47	27.85
Bois (t)	52.31	53.13	50.08	58.80	59.52
Inerte non recyclable (m <sup>3</sup> )	59.00	64.00	66.00	78.00	99.20
<b>Totaux (hors inerte)</b>	<b>493.20</b>	<b>493.22</b>	<b>495.78</b>	<b>500.96</b>	<b>522.03</b>

2020, année bien particulière comme chacun le sait, a vu une augmentation générale de la quantité de déchets. Une présence accrue à domicile a provoqué une hausse tangible des ordures ménagères de plus de 3 tonnes. Ce phénomène s'est également vérifié par une fréquentation plus importante de la déchetterie, probablement liée à des « à fonds de printemps » provoqués par le confinement. Rare et heureuse exception à cette règle, les encombrants sont en légère baisse.

Dans le but de maintenir le service de déchetterie opérationnel durant le confinement, la Municipalité s'est organisée afin de réguler l'accès de celle-ci. Cela s'est fait dans une ambiance vraiment sympathique grâce à la compréhension et l'amabilité de tous les utilisateurs qui ont souvent eu un temps d'attente pour y accéder.

## Quelques chiffres intéressants toujours influencés par la crise sanitaire

- Avant l'introduction de la taxe au poids en 2014, le ratio kg/habitant annuel des ordures ménagères était de 189,7 kg à Bottens. En 2020, le ratio dans notre commune est de 101 kg.
- Le coût, par habitant, de l'élimination de l'ensemble des déchets a été de CHF. 85.52 en 2020 (CHF. 80.96 en 2019).
- La taxe au poids, qui doit au moins représenter le 40% du coût global de l'élimination des déchets urbains se situe à Bottens à 40.75% en 2020 (43.82% en 2019). Ce résultat est bien entendu également dépendant du taux de recharge des cartes, plus important certaines années que d'autres.
- La collecte de vieux vêtements à Bottens a atteint 19'493 kg en 2020 (+18,75%).
- La collecte de PET à Bottens en 2020 a atteint 3'864 kg, soit 700 kg de plus que l'an dernier (+22,5%).

## Services industriels

### Service des eaux

L'association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE) est composée aujourd'hui de treize communes. Bottens a adhéré en 2014. Elle couvre environ 50% des besoins en eau potable de ses sociétaires. Les situations de sécheresse connues en 2017 et 2018 ont amené notre association à augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau dès 2019 de CHF. 0.05. Cette augmentation n'a pas été répercutée par la commune sur les consommateurs finaux.

Ces deux années de sécheresse ne sont qu'un avant-goût d'une crise majeure qui est intervenue au début de 2020. Elle fait suite à une directive édictée en août 2019 par l'office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) fixant le seuil maximal de tolérance de chaque métabolite du **chlorothalonil** à 0.1 microgrammes/litre, soit une division par 1000 de l'ancienne norme qui se situait à 100.0 mg/l. À cette période, seuls six métabolites pouvaient être détectés et les ressources de l'Association Intercommunale d'Amenée d'Eau d'Echallens et environs (AIAE) étaient très majoritairement au-dessous de cette nouvelle norme. Notre optimisme du début de l'année a été douché par la découverte, peu après, d'un nouveau métabolite, le R471811. Il s'avère que sa présence est dix fois supérieure aux métabolites recensés jusque-là. Cette mauvaise nouvelle a fait basculer plus de 80% des eaux souterraines captées en Suisse dans le camp des ressources non-conformes.

La situation géographique de Bottens, point le plus haut de tous les sociétaires de l'AIAE, fait que son alimentation en eau potable est assurée principalement par l'association voisine du Haut-Jorat. Il s'agit d'une eau bien moins contaminée, preuve en sont les résultats des analyses effectuées en mars 2020 (0.17 mg/l) et en novembre 2020 (0.07 mg/l). Ces analyses, toujours plus pointues, ne disent pas que la qualité de l'eau se dégrade, mais lancent des appels préventifs. Pour rappel, l'utilisation du chlorothalonil dans les produits fertilisants a été totalement interdite au début de 2020 et il faudra cinq à sept ans pour que cette matière active disparaisse. La Municipalité va rester très attentive à l'évolution de la situation.

Cette crise a eu une première conséquence avec l'augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau de CHF. 0.20 au 1<sup>er</sup> janvier 2021. En effet, l'Association d'Amenée d'Eau d'Echallens et environs (AIAE) s'est vue dans l'obligation, tout au long de 2020, d'acheter beaucoup plus d'eau auprès d'autres prestataires (principalement la commune de Lausanne) à un prix plus élevé.

La source de la Mine a encore produit en 2020 12'421 m<sup>3</sup> au profit de notre commune. Après les travaux de réfection du réservoir, qui auront lieu en mars 2021, cette eau sera propriété de l'AIAE.

## Chiffres clés

En m <sup>3</sup>	2018	2019	2020
Eau source de la Mine	12'286	9'473	12'421
Eau achetée à l'AIAE	78'826	77'483	77'343
Eau facturée aux consommateurs	60'712	63'649	65'959
Eau non-facturée (bâtiments communaux)	3'032	2'434	2'802

L'année 2020 a été relativement calme sur le front des fuites d'eau potable. Après les recherches effectuées par un prestataire spécialisé en 2018, à la suite d'un déficit eau achetée / eau vendue de 29.8%, la découverte de deux fuites avait ramené ce ratio à 24% en 2019. Il est cette année de 23.4%. Pour une année sans incident majeur, cet indice est à nos yeux trop élevé et nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un tel résultat, qui revient à voir un peu moins d'un litre sur cinq disparaître. Nos investigations vont par conséquent se poursuivre en parallèle à nos contrôles effectués sur l'activité du réservoir en cours de nuit, quand l'utilisation est minimale.





